

ACTION URGENTE

BAHREÏN. LIBÉRATION SOUS CAUTION D'UN CANADIEN

Un ressortissant canadien emprisonné à Bahreïn pour avoir participé à des manifestations a été libéré sous caution le 6 février 2012. Cependant, les poursuites engagées à son encontre n'ont pas été closes et une audience a été fixée au 16 février. Amnesty International demande que toutes les charges retenues contre cet homme soient abandonnées.

Naser Bader al Raas, ressortissant canadien d'origine koweïtienne, a été incarcéré le 1^{er} février à l'issue d'une audience d'appel qui s'est tenue le jour même au sujet de sa peine de cinq ans de prison. Le 25 octobre 2011, cet homme avait été condamné aux côtés de 12 autres personnes à cinq ans de prison pour incitation à la haine envers le régime, participation à des rassemblements illégaux et transmission de fausses informations aux médias. Ces charges étaient liées à sa participation aux manifestations de mars 2011.

Naser Bader al Raas est entré dans la clandestinité après le prononcé du jugement, le 25 octobre. Le 24 janvier 2012, la Haute Cour criminelle d'appel siégeant à Manama, la capitale bahreïnite, a relaxé les autres prévenus de l'ensemble des charges mais Naser Bader al Raas a perdu son droit d'appel parce qu'il n'était pas présent à l'audience. Son avocat a déposé une requête auprès du tribunal pour demander la révision de cette décision. Le 1^{er} février, Naser Bader al Raas a comparu devant la Haute Cour criminelle d'appel et a été arrêté.

Il a été détenu à la prison de Jaw jusqu'à sa libération sous caution, le 6 février. Les charges retenues contre lui n'ont pas été abandonnées et il doit comparaître une nouvelle fois devant la Haute Cour criminelle d'appel le 16 février pour la révision de sa peine de cinq ans d'emprisonnement. Si celle-ci est confirmée, Naser Bader al Raas pourrait être renvoyé en prison.

Amnesty International considère que cet homme a été condamné pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression et de réunion et que les charges retenues contre lui doivent donc être abandonnées immédiatement.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en anglais ou en arabe) :

- exhortez les autorités bahreïnites à abandonner immédiatement toutes les charges retenues contre Naser Bader al Raas car cet homme a été condamné pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression et de réunion ;
- demandez-leur instamment d'ouvrir sans délai une enquête sur les actes de torture qu'il aurait subis, d'en rendre les conclusions publiques et de traduire les responsables présumés en justice.

VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 19 MARS 2012 :

Roi de Bahreïn

Shaikh Hamad bin 'Issa Al Khalifa
Office of His Majesty the King
P.O. Box 555
Rifa'a Palace, al-Manama, Bahreïn
Fax : +973 176 64 587

**Formule d'appel : *Your Majesty, I Sire,*
(Votre Majesté, dans le corps du texte)**

Shaikh Rashid bin 'Abdullah bin Ahmad Al Khalifa

Ministry of Interior
P.O. Box 13, al-Manama,
Bahreïn
Fax : +973 172 32 661

**Formule d'appel : *Your Excellency, I
Monsieur le Ministre,***

Ministre des Droits humains et du Développement social

Dr Fatima bint Mohammed Al Balooshi
Ministry of Human Rights and Social
Development
P.O. Box 32868, al-Manama, Bahreïn
Fax : +973 171 04 977

Courriel : pr@social.gov.bh
**Formule d'appel : *Your Excellency, I
Madame la Ministre,***

Ministre de l'Intérieur

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de Bahreïn dans votre pays (adresse(s) à compléter) :

Nom(s), adresse(s), n° de fax ; courriel ; formule d'appel.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la seconde mise à jour de l'AU 24/12. Pour en savoir plus : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE11/005/2012/fr>.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

BAHREÏN. LIBÉRATION SOUS CAUTION D'UN CANADIEN

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Naser Bader al Raas a été arrêté le 20 mars 2011 à l'aéroport international de Bahreïn alors qu'il s'apprêtait à quitter le pays. Il était arrivé le 6 mars 2011 pour rendre visite à des membres de sa famille et, pendant son séjour, il avait participé à des manifestations. Pendant le mois qui a suivi son arrestation, sa famille n'a pas su où il se trouvait. Durant cette période, il a été maintenu en détention à l'isolement. Il a plus tard affirmé avoir été soumis à des actes de torture et autres mauvais traitements en détention. Il aurait notamment été battu avec des bâtons, obligé à rester debout pendant de longues heures et insulté. Il a été libéré le 20 avril sans autre explication mais son passeport a été confisqué. Le 25 octobre, il avait été condamné aux côtés de 12 autres personnes à cinq ans de prison pour incitation à la haine envers le régime, participation à des rassemblements illégaux et transmission de fausses informations aux médias. Naser Bader al Raas est entré dans la clandestinité après le prononcé du jugement.

Nom : Naser Bader al Raas

Genre : homme

Action complémentaire sur l'AU 24/12, MDE 11/006/2012, 7 février 2012